

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 1 octobre 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame

Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien

ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s): Monsieur Philippe MEYER ayant donné pouvoir à Madame Chantal JEANPERT, Monsieur Denis HOMMEL

ayant donné pouvoir à Madame Nicole THOMAS, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à

Madame Françoise BEY

Excusé(s): Madame Marie-Paule LEHMANN

Absent(s): Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG

Rapporteur: Monsieur Bernard FISCHER

N° CP/2018/345 - 01000 - Gestion financière

Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - Transfert de Logiest à Neolia

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, suite à la cession du patrimoine de la SA d'HLM Logiest à la SA d'HLM Neolia, décide :

- de donner l'accord du Département à la transmission de quatre pavillons locatifs situés Lotissement Les Cygnes à Hilsenheim de la SA d'HLM Logiest à la SA d'HLM Neolia ;
- du maintien de la garantie du Département en faveur de la SA d'HLM Neolia à hauteur de 70%, pour le remboursement d'un montant total initial de 214 057 € représentant 70% de deux emprunts d'un montant total de 305 795 € souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destinés à financer la construction de quatre pavillons locatifs situés Lotissement Les Cygnes à Hilsenheim.

Ces emprunts d'un montant garanti initial de 130 275 € et de 83 782 € ont été contractés respectivement pour une durée de 35 ans et de 50 ans à un taux d'intérêt de 3,45 % révisable.

Le capital restant dû au 1er juin 2018 pour l'emprunt garanti d'un montant de 130 275 € s'élevait à 100 699,88 €.

Le capital restant dû au 1er juin 2018 pour l'emprunt garanti d'un montant de 83 782 € s'élevait à 75 291,27 €.

Les caractéristiques financières des emprunts restent inchangées.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes du projet de convention et autorise le président du Conseil Départemental à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

Elle autorise en outre son président :

- à signer la convention de transfert de prêts qui sera conclue entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SA d'HLM Neolia ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du Département pour les emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et figurant dans la présente délibération ;
- à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à la stricte application de la présente délibération.

Non participation au vote :

Monsieur Sébastien ZAEGEL

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Aurélie LACQUEMENT

Le Président, Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20181001-lmc1119044-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 05/10/18